

SALARIÉS du transport
routier et de voyageurs

LE FORUM ^{DE}
LA SANTÉ
www.forumsante-transport.blog4ever.com

Anticiper les accidents
du travail...



... contribue aussi à son
bien-être et à sa santé !

Pour l'année 2013, il a été dénombré dans le secteur du transport routier ^① :

- 21 000 accidents du travail avec arrêt,
- 1 700 avec incapacité permanente,
- 44 accidents mortels,

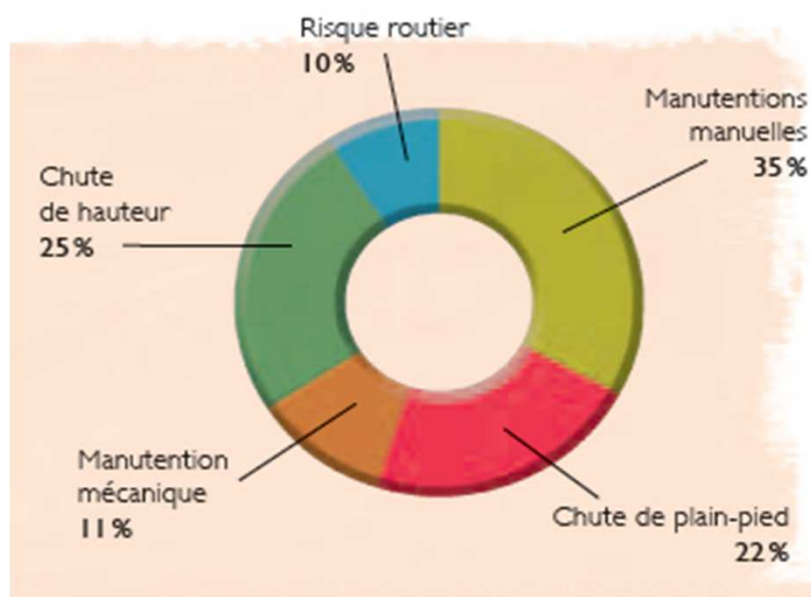
Dans le transport routier de marchandises ou de voyageurs, les accidents de la route sont perçus comme les plus fréquents, or :

☞ La conduite représente environ **68% du temps** de service des conducteurs **mais seulement 10% des accidents professionnels.**

Bien que peu nombreux, les accidents de la route en service sont cependant souvent graves. Ils constituent 13% des accidents invalidants et 70% des accidents mortels.

☞ Mais alors, quels sont les autres accidents ?

Classement des accidents avec arrêt par fréquence.



Ce guide se concentre sur les risques autres que ceux liés à la conduite routière et ceux liés à l'hygiène de vie.

Vous pourrez découvrir ces derniers en parcourant les différents stands qui vous sont proposés lors de la manifestation.

Avant de revenir sur les principales sources d'accident, quelques conseils généraux :

- ✓ **Prendre connaissance du protocole de sécurité** avant d'arriver chez le client. Une fois sur place, suivre la signalisation de sécurité.



Dans le cas de chargements particuliers (*citerne de produit, convoi exceptionnel, chargement de volume particulier...*), **respecter les consignes de sécurité spécifiques** qui vous sont données par vos employeurs et les entreprises vous recevant.



- ✓ **Redoubler de vigilance et maintenir une vitesse de circulation adaptée** aux sites des clients et à leurs environnements.
- ✓ **Dans la mesure du possible, organiser votre temps de travail** afin d'éviter d'agir dans la précipitation.

- ✓ Pour améliorer votre confort et réduire les risques de maladies professionnelles dues aux vibrations, **régler le siège selon votre poids et votre taille**. D'une manière plus générale, pour éviter toute fatigue inutile liée à la posture prolongée de conduite, **penser à régler vos postes de manière adéquate** (*position du siège, du volant, des pieds et des mains, siège, commandes, volant, rétroviseurs...*).



Pendant les **pauses**, pour prévenir l'engourdissement, **levez-vous et marchez, étirez-vous...**

Le port et déplacements d'objets,

A quels moments ? :

Lors du chargement ou du déchargement du camion, du chargement de bagages dans les bus & autocars, pour les conducteurs de Véhicule Utilitaire Léger...

- ✓ Porter vos **chaussures de sécurité** et éventuellement porter des gants.
- ✓ **Utiliser les moyens d'aide à la manutention** mis à disposition par votre employeur (*diable, transpalette...*).
- ✓ Pratiquer les manipulations adaptées et prendre des postures de travail adéquates pour l'organisme :



- ✓ Veiller à gerber ou à **disposer les marchandises de manière optimale** (*marchandises lourdes en bas, légères en haut*).
- ✓ Redoubler de **prudence lors de l'ouverture des portes** de cabine/remorque (*chute de marchandises*).
- ✓ Porter des charges en **nombre et dimensions raisonnables** à la fois.

Chargement et déchargement mécanique de la remorque :

- ✓ Vérifier l'état de conditionnement des charges et de leurs positionnements.
- ✓ Utiliser l'engin adapté au poids de la charge (et dans la mesure des possibilités permises).
- ✓ Veiller à stabiliser la charge lors de l'utilisation d'engin.



- ✓ S'assurer de l'état des équipements de fixation (câbles, chaînes, sangles, tendeurs...) ainsi que le respect de leurs caractéristiques éventuelles (Charge ou tension maximum...).

- ✓ S'assurer de la fin de toutes les opérations de chargement/déchargement avant de démarrer.



Pour mémoire : L'utilisation éventuelle d'un engin mécanique de levage ne doit se faire qu'après formation-autorisation ET après accord des deux entreprises (Veiller à vous rappeler auprès de votre employeur en cas de recyclage nécessaire (CACES par exemple)).

La circulation à pied,

A quels moments ?

Lors des opérations de chargement, des opérations administratives, d'attelage du camion ou remorque, de l'accès à l'autocar, de l'arrimage de marchandises :

- ✓ **Respecter les voies de circulation extérieures** au site et **dans les entrepôts** et emprunter les **portes d'accès piétons**.
- ✓ Dès la sortie de la cabine, **porter son gilet de haute visibilité** et ses **chaussures de sécurité**.
- ✓ **Eviter l'encombrement des aires de chargement/déchargement** par des charges et par sa propre présence si elle n'est pas indispensable.



En cas de panne, de 'petite' maintenance...

- ✓ Toujours **avoir une lampe portative à disposition** et ne pas hésiter à s'en servir (*comme pour accéder au moteur par exemple*) ou pour signaler sa présence...
- ✓ Préalablement, **prendre connaissance des consignes** d'entretien et d'alerte.
- ✓ Lors d'opérations **sur le bord de la route**, porter son **gilet de haute visibilité**.

Les chutes de hauteur,

A quels moments ?

Lors de l'accès à la cabine du véhicule, de la descente de la cabine ou de l'autocar...

La montée et la descente de la cabine est une des principales sources d'accident identifiée :

- ✓ **Toujours avoir 3 points d'appuis** lors des montées et descentes de la cabine.
- ✓ **Monter et descendre de la cabine face au véhicule** et les **mains libres de tout objet**.



Chargement, déchargement, arrimage :

- ✓ **Prendre connaissance des caractéristiques des environnements de chargement et de livraison** via le protocole de sécurité.
- ✓ Redoubler de **vigilance lors de la remise en place des ridelles, de la fermeture des portes** et lors de l'évolution de pièces volumineuses.
- ✓ Utiliser le **hayon** de manière adéquate.
- ✓ **Maintenir propres les plateaux du véhicule** pour éviter des chutes ou des glissades.



Au retour de la mission,

Pour améliorer vos conditions de travail ainsi que celles de vos collègues, **signalez à votre hiérarchie tout incident ou accident survenu lors de votre mission, tel que :**

✓ **Les difficultés rencontrées dans les entreprises d'accueil :**

- Accueil inadapté, implantation difficile, risque d'accrochage éventuel...
- Absence de salle de pause ou de sanitaires,
- Manque d'une information importante, (le plan de circulation interne, sur les aires de chargement ou de déchargement...)

✓ **Les anomalies constatées à faire corriger :**

- Sur le véhicule (réparations à effectuer...)
- Sur les engins de manutention (hayon élévateur, transpalette...)
- sur les accessoires de levage (sangle détériorée, déchirée...)

✓ **Lors de la conduite :**

- Incident ou accident de circulation, passages peu adaptés,
- Embouteillages réguliers en un point donné, travaux importants sur voies...

Soyez le conducteur de votre prévention !



Sud Loire Santé au Travail - Cellule Prévention des Risques Professionnels

Service de santé et médecine du travail

9, Rue Bénévent – CS 60096 – 42003 SAINT-ETIENNE Cedex 1.

Contact : cprp@slst.fr

Association à but non lucratif déclarée sous le numéro 01798 auprès de la Préfecture de la Loire -
SIREN 776 393 167